

A.I.R.E

Association pour l'Instauration
d'un Revenu d'Existence

- LETTRE DE LIAISON n°6

AUTOMNE 1994

5ème congrès du BIEN
(BASIC INCOME EUROPEAN NETWORK)

Après le 4ème congrès organisé en 1992 par l'AIRE à la Faculté de Paris-Saint-Maur, le 5ème congrès international du BIEN a été organisé en Septembre dernier par le "Citizens Income" de Grande Bretagne, dans le cadre du Goldsmith College à l'Est de Londres. Les séances de travail et l'hébergement se situaient dans le même lieu, ce qui a permis une atmosphère studieuse, favorisé les contacts et découragé les escapades dans le centre de Londres.

Une bonne centaine d'économistes, sociologues, travailleurs sociaux ou politiciens ont participé aux travaux, venant pour la moitié des Iles Britanniques et pour le reste principalement d'Europe Occidentale (avec prédominance des pays du Nord) mais également du Canada, Brésil, Argentine, Nouvelle Zélande, Japon... On notait l'absence des pays de l'Est dont on a néanmoins eu des échos par le co-président du BIEN, Guy STANDING, qui y travaille au titre du BIT. Quatre participants français seulement dont Lionel Stoléru, l'absence de traduction simultanée ayant sans doute découragé certains.

Une trentaine de communications écrites qui devraient être diffusées prochainement, 16 présentations plénières, quatre groupes de travail, (fondements économiques, faisabilité politique, coût et mise en oeuvre, développements récents)... il faudra un certain temps pour tirer l'essentiel de toutes les communications et points de vue exprimés.

On peut dès à présent souligner les points suivants :

- La justification éthique ou sociale de la proposition qui avait été très développée au Congrès de Saint-Maur n'est plus au centre des débats. La nécessité d'un changement dans la distribution des revenus est considérée comme admise ;

ce sont surtout les modalités et les conséquences d'une allocation universelle qui retiennent l'attention autour des questions :

- qui gagne, qui perd ?
- quel montant ?, les propositions pouvant varier entre 500 et plus de 4000 F/mois, la plupart raisonnent en terme d'allocation d'un revenu minimum établi à partir des besoins. D'où l'intérêt de la proposition présentée par l'AIRE (voir ci-dessous) mais qui reste pour beaucoup encore trop théorique, ou non comprise.
- allocation universelle ou non, et dans ce cas, quelle modulation en fonction de l'âge, de la situation personnelle etc...
- quel financement ?, avec un intérêt marqué pour une réforme fiscale, évitant l'évasion, axée sur la TVA et la propriété, la T.V.A. étant modulée en fonction de l'utilité sociale des produits.
- quels effets macroéconomiques ?, les résultats des différents modèles présentés étant assez contradictoires et montrant les limites de la méthode.

Parmi les invités, politiciens, syndicalistes ou économistes, certains étaient des défenseurs convaincus du revenu de base, d'autres plus dubitatifs au moins comme solution à court terme. Il ne faut pas sous estimer la réticence des milieux syndicaux qui restent très attachés au plein emploi et jugent le revenu de base inconditionnel trop révolutionnaire par rapport au système de protection sociale actuelle. Lionel STOLERU quant à lui reste partisan du Revenu Minimum d'Insertion dont il a été le promoteur. Il note que l'idée d'une "juste inégalité" et d'une plus grande solidarité entre catégories socio-professionnelles gagne dans l'opinion publique, les catégories qui bénéficient d'une garantie d'emploi étant amenées à en payer le prix. Pour lui le revenu de base apporte peu par rapport au revenu minimum et nécessite de grands bouleversements. C'est un pari sur la responsabilité.

L'Assemblée Générale du B.I.E.N. qui a clôturé le Congrès, a reconduit l'équipe d'animation actuelle et souhaité une plus grande association avec l'AIRE en tant qu'antenne française, à condition qu'elle ne se limite pas à la défense de la valeur-temps. Rappelons une nouvelle fois que l'AIRE a été fondée par Messieurs H. GUITTON et Y. BRESSON. en 1985 pour promouvoir l'instauration d'un revenu d'existence inconditionnel dont la justification économique se trouve dans la notion de valeur-temps (origine de l'expression "revenu d'existence"), que beaucoup de ses membres n'en font pas un à-priori et que le débat sur cette justification reste ouvert en son sein.

**Communication au Congrès du BIEN
(Londres - Septembre 1994)**

Opportunité, montant et calcul du Revenu d'Existence

Contexte général

L'idée d'une allocation universelle ou d'un revenu de base n'est pas nouvelle. On l'a souvent dit. Elle ressurgit chaque fois qu'une partie de la population se sent exclue (ou est considérée comme telle), par déficience ou pénurie du mode d'intégration dominant de l'époque. Pénurie de terres au XVIIIe siècle et proposition de Thomas Paine ; pénurie de ressources monétaires lors de la crise de 1929 et proposition de Jacques DUBOIN ; pénurie d'emplois salariés actuellement...

Cette dernière pénurie s'apprécie par rapport à la situation antérieure apparemment équilibrée où nos sociétés occidentales ont été portées par un développement sans précédent dans un contexte géopolitique favorable.

Elle traduit en fait des modifications profondes dans les fondements de ce développement : mutation technologique, accélération (du temps et des échanges), mais aussi évolution des pratiques, des moeurs, des prises de conscience... dans un espace qui est devenu celui de la planète toute entière.

Vouloir contrer cette pénurie par la recherche d'un retour au plein-emploi, c'est vouloir perpétuer un ordre ancien alors que nous sommes sur la voie d'une mutation majeure dont beaucoup d'indices positifs nous montrent qu'elle s'inscrit dans la flèche du développement humain.

Pour retrouver un nouvel équilibre et contrer l'exclusion, nous devons porter un regard plus lucide sur le processus de cohésion sociétale et en particulier sur notre mode de répartition des revenus individuels.

Le revenu d'existence, proposition économique

La proposition d'un revenu de base alloué à tous inconditionnellement, au moins dans sa version "Revenu d'Existence", proposée par Yoland BRESSON et l'Association AIRE (Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence), n'est pas une mesure destinée à résorber le chômage ni

à indemniser les sans-emplois. C'est une mesure de nature économique permettant à tous les membres d'une même communauté économique de participer au cycle production-consommation et destiné à favoriser le fonctionnement organique de ce dernier, compte tenu de l'évolution respective de ses différents facteurs : ressources naturelles, travail, capital technique, capital humain (population)...

Dans cette nouvelle donne, la notion même de chômage disparaît.

On ne rappellera pas ici les arguments éthiques, psychologiques, juridiques, sociologiques qui peuvent appuyer la proposition. Touchant à la place du travail et à la distribution des revenus elle comporte une forte charge symbolique ce qui la rend d'autant plus opportune. Rappelons uniquement les conditions économiques nouvelles auxquelles - une parmi d'autres mesures - elle est sensée répondre :

- Rigidité du marché du travail.
- Diminution dans le processus productif de la part du temps de travail salarié (appelé par ailleurs "temps socialement contraint"). Elle se traduit par une diminution des offres d'emploi, la fragmentation temporelle du travail touchant ses limites.
- Diminution relative de la masse salariale, principale source actuelle de la redistribution.
- Diminution du rôle social des entreprises soumises à la libre-concurrence internationale.
- Effets économiques négatifs de l'assistanat "conditionnel" poussant au maintien du statut-quo dans un climat économique dépressif.
- Développement du travail intermittent (CDD) et des périodes nécessaires à la formation et à l'adaptation.
- Augmentation de la demande potentielle des services, demande ne pouvant le plus souvent être satisfaite que dans le cadre d'une "économie solidaire" alliant bénévolat et salariat faiblement rémunéré.

- Baisse continue de la rémunération internationale du travail peu ou non qualifié, rejeté de ce fait de plus en plus dans nos pays.

- Nécessité de rémunérer tous les individus de façon de plus en plus personnelle (l'autonomie étant une valeur de plus en plus recherchée), non dépendante des périodes d'emplois salariés, mais durant toute la vie, et en particulier durant les périodes d'expérimentation et de changement d'orientation.

- Soutien de la demande effective des produits de première nécessité et relance relative de la consommation, etc...

Quel montant pour le Revenu d'Existence ?

Nouvelle donne dans la distribution des revenus le montant du R.E. doit être déterminé à partir des ressources produites et non à partir des besoins, toujours croissants. André GORZ évoque dans un article récent (cf. Revue Futuribles n°184, fév. 94) les deux cas d'un revenu minimum suffisant et d'un revenu minimum insuffisant, pour finalement conclure que "la vie sans travail" est invivable. Tout le monde sera bien d'accord sur ce point et la distribution d'un revenu d'existence inconditionnel ne dispense pas de tout travail. Bien au contraire, que le Revenu d'Existence soit considéré comme un don ou comme une avance, il implique nécessairement une réciprocité. A la société d'en assurer les conditions culturelles et structurelles nécessaires.

André GORZ et d'autres posent mal la question lorsqu'ils parlent d'un revenu minimum qui se rapporte forcément aux besoins. En fait ils se réfèrent plus ou moins consciemment à la définition du salaire minimum "qui doit permettre à l'ouvrier de reconstituer sa force de travail pour lui permettre de continuer" (K. MARX). Le montant du R.E. est celui qui doit être distribué à tous, compte tenu de l'état de développement, pour permettre un meilleur fonctionnement économique c'est à dire une meilleure mise à disposition des ressources et un meilleur développement des potentialités humaines.

Comment le calculer ?

Versé en monnaie, et non en nature, sa valeur ne peut être calculée qu'à partir des ressources disponibles monétairement mobilisables. La seule image objective globale que nous en ayons est la courbe de répartition

statistique des revenus primaires individuels (qui est disponible, parfois avec quelques retards, dans la plupart des pays). L'intégration de cette courbe correspond à la masse monétaire circulante, laquelle doit être suffisante pour permettre à tous les échanges potentiels de pouvoir s'effectuer.

Si l'on analyse cette courbe en fonction de l'usage du temps (temps socialement contraint TSC et temps libre TL) on s'aperçoit qu'elle correspond à une loi de répartition des revenus R de la forme

$$R = \frac{km}{1 - TL} = km \left(1 + \frac{TL}{1 - TL} \right)$$

où k est la moyenne harmonique des temps socialement contraints pour l'ensemble des individus de la communauté considérée et m la masse monétaire disponible par individu.

On constate ainsi que le revenu R est inversement proportionnel au temps socialement contraint ($TSC = 1 - TL$), loi que l'on peut justifier par ailleurs.

C'est bien la conquête du temps libre qui est en jeu dans l'évolution du processus économique ! Mentionnons au passage qu'il faudrait se garder de trop laminer par souci égalitaire la répartition des revenus : dans l'état actuel de développement "spirituel" de l'humanité c'est l'inégalité des revenus par l'envie qu'il suscite qui incite à créer de nouveaux besoins, condition du développement humain.

Revenons à l'analyse des revenus distribués : on voit qu'ils comprennent deux parties :

- une partie fixe (km), revenu d'existence, égale pour tous, qui correspond à ce que Yoland BRESSON appelle la valeur temps, valeur d'usage du temps qui est la même pour tous les membres d'une même communauté monétaire. Sa valeur en France était de 1575 F/mois en 1992.

- une partie variable, qui n'est perçue que durant les périodes de travail salarié et dépend du contrat de travail, partie que l'on peut appeler revenu d'activités salariées.

Sont effectivement exclus du processus économique ceux qui ne touchent pas leur part de revenu monétaire issu de la richesse commune - en

perpétuelle création - valeur d'usage du temps à laquelle ils ont pourtant droit comme participant potentiel ou effectif à la création économique.

Conclusion

Au cours de l'histoire, le principe de la distribution des revenus a évolué avec l'appréhension que l'on avait de l'origine de la valeur.

- effectuée après la récolte lorsque l'on considérait la terre comme seule source de valeur

- effectuée après le travail lorsque le capital-technique a supplanté la terre, il a bien fallu faire l'avance des salaires pour surmonter la crise de 29.

- Aujourd'hui le capital-humain durant tout le temps de vie apparait de plus en plus comme la source de la valeur. Il faut suivre ce mouvement et dissocier de plus en plus revenu et emploi. Il faut "faire l'avance" sur le contrat de travail. Il ne s'agit pas "d'ouvrir à tout citoyen la possibilité de ne pas travailler" comme le dit André Gorz, mais au contraire de lui permettre d'avoir constamment un accès direct à la sphère économique.

Ph. Riché
Septembre1994.

ASSEMBLEE GENERALE D'A.I.R.E.

La prochaine assemblée générale de l'association aura lieu au siège de :

Futuribles

55, Rue Varenne

75007 PARIS

Le Vendredi 20 Janvier 1995 de 14H30 à 17H30

Elle sera animée par Mr Jean-Baptiste de Foucauld.

Au cours de cette assemblée, l'orientation générale de l'association et le travail pour les prochains mois seront définis et le Conseil d'Administration renouvelé.

Les candidatures à ce Conseil sont à adresser au Secrétariat de l'AIRE :

c/o Melle H. BOUSSATHA

Faculté de Sciences Economiques

58, Avenue Didier

94210 LA VARENNE